

Paris, le 17/10/2025

Communiqué de presse

Les vieilles pratiques autoritaires resurgissent à la FNSAC, faites d'amalgame, de dénonciation, de calomnie, son 40e congrès ayant, après un réquisitoire déloyal et insolemment factieux, décrété l'exclusion de ses organes du SNAC, Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs, créé en 1946 sous le régime de la loi des syndicats professionnels de 1884.

En tant qu'assemblée de créateurs et de créatrices, on ne peut être que solidaire, pas aligné, pas aliéné, par des positions syndicales ou partisans ; mais, en accord avec celles définies collégialement dans le cadre responsable de notre propre syndicat, auquel nous avons adhéré, le SNAC, dans lequel tout autant nous exigeons une liberté individuelle absolue de conscience.

Le SNAC a mené solidairement et syndicalement les combats pour les créateurs et créatrices, pour la défense et pour la préservation de leur liberté d'action, de leurs acquis, pour le respect de leurs droits tant moraux que financiers. Ce combat n'était pas porté directement par la FNSAC, mais par le SNAC, à laquelle il était affilié depuis 1946, c'est-à-dire : lié mais indépendant. Et cette liaison nous semblait naturelle avec une fédération de la CGT, car le créateur ou la créatrice n'est rien sans la reconnaissance de la société et ne peut être que solidaire des combats menés contre les systèmes d'oppression, d'asservissement des individus, travailleurs-travailleuses de tous métiers et auteurs-autrices de toutes disciplines.

Mais celle-ci, prise d'un retour aux méthodes anciennes, s'est lancée dans une pratique hégémonique et partisane, impliquant la nécessité de nous écarter, de nous exclure, afin de nous remplacer par des organes qu'elle constituerait, non plus affiliés, mais dépendants, aux ordres.

Pour parvenir à ses fins, la FNSAC s'est comportée comme un régime autoritaire, usant d'accusations sans preuves, de contre-vérités et de diffamation, cherchant à imposer, par des manœuvres politiciennes hors de tout respect syndical, notre élimination. Le syndicalisme, c'est lutter ensemble pour l'intérêt de ses mandants ; pas lutter les uns contre les autres pour l'intérêt d'un appareil. Cette exclusion est une dénaturation de l'esprit de solidarité et de compagnonnage syndical inacceptable.

Cela ne sera qu'un accident grotesque et déraisonnable de l'histoire, car on nous trouvera toujours sur le chemin que nos camarades de 1946 ont ouvert dans une France de la Résistance, quand eux ne trouveront qu'impasse et corporatisme stérile.

Le respect que nous devons à nos membres et à celles et ceux qui nous rejoindront en cette époque où leurs droits sont attaqués de toute part, nous oblige à affirmer que si nous regrettons cette lamentable et honteuse mascarade des responsables de l'appareil et cette rupture dans le combat solidaire que nous menions depuis 79 ans, **elle nous renforce dans notre certitude de poursuivre, forts de nos différents groupements interdisciplinaires qui recouvrent l'entièreté du champ des pratiques de compositeurs-compositrices et d'auteurs-autrices, notre volonté et notre engagement à les défendre.** L'ensemble de nos actions et de notre représentativité dans les différents organismes (Sécurité Sociale des Artistes Auteurs, AFDAS, TPLM, ASTP, CPE, BLOC, LaFA, Festival de Cannes, Coalition Française pour la Diversité Culturelle, AFPIDA, etc.) leur en donne les perspectives et les vecteurs.